

Lettre de mission de la référente égalité et diversité

Afin de promouvoir au mieux la diversité et l'égalité femmes-hommes au sein de l'UPEC et de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la communauté universitaire (étudiantes et étudiants, agents administratifs, chercheuses et chercheurs) et ce, conformément à l'article L.712-2 alinéa 10 du code de l'éducation, la référente égalité-diversité est rattachée à la vice-présidente responsabilité sociétale de l'université.

Afin d'atteindre les objectifs précités, la référente égalité-diversité exerce ses missions en concertation avec l'équipe présidentielle, les divers conseils de l'établissement et avec l'appui des directions administratives concernées (notamment la DEVE, la DRH, la communication, etc.).

Les missions de la référente égalité-diversité consiste en les habilitations suivantes :

- Mettre en œuvre le plan d'action égalité défini lors de la mandature précédente, notamment sur les axes qui n'ont pas été totalement déployés.
- Maintenir en fonctionnement et améliorer si besoin, la cellule « stop violences » mise en place lors de la mandature précédente. Cette cellule permet en effet de recueillir les témoignages de toute personne, étudiants et étudiantes, agents administratifs, chercheurs et chercheuses, confrontées à une situation de violence, incluant les inégalités femmes-hommes et les violences sexistes et sexuelles.
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire à ces problématiques en mettant à disposition sur le site internet de l'établissement des ressources relatives à la prévention et à la répression des phénomènes de sexisme, de violence sexuelle ou de discrimination, en lien avec l'équipe présidentielle.
- Promouvoir les recherches, publications, enseignements, formations, séminaires, etc. ayant partie liée avec les problématiques égalité entre les femmes et les hommes, diversité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Communiquer et rendre visibles les actions menées au sein ou en dehors de l'établissement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Participer, dans le cadre du CEDIS (Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique) de l'UPEC, à l'analyse ainsi qu'au suivi des saisines relatives à des atteintes à l'égalité femmes-hommes, à des comportements de sexisme ou de violence sexuelle, ou à des comportements de discrimination autres.

La référente égalité et diversité rend compte régulièrement de ses actions et propositions à l'équipe présidentielle et plus particulièrement à la vice-présidente responsabilité sociétale de l'université.